



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 12 décembre 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
Acquisition du centre Taiclet	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 117	Le douze décembre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.
En exercice : 38	Le Conseil Communautaire nomme Gabriel MIGNOT secrétaire de séance.
Titulaires présents : 30	
Pouvoirs : 3	
Excusés : 2	
Absents : 2	
Retard : 1	
Nombre de votants : 33	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN	RETARD	
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Isabelle FORMET	Bernard GIRE			Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Aux termes d'un bail emphytéotique de 1991, initialement conclu entre la ville de Luxeuil-les-Bains et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône, l'espace culturel Georges Taiclet est mis à disposition du public dans le cadre de l'organisation d'événements ou d'activités socio-culturel.

Dans le cadre du transfert de la compétence socio-culturelle, la CCPLx s'est substituée de plein droit à la ville de Luxeuil dans le cadre de l'exécution du bail.

Eu égard aux ambitions de la CCPLx entérinées par délibération en date du 4 avril 2022 relative à la dynamique territoriale de cohésion sociale, la collectivité souhaite se doter d'un équipement adéquat.

Considérant l'importance des travaux de réhabilitation et de mise aux normes à réaliser (estimation de 2M€ hors désamiantage et prestations intellectuelles et de service associées), la CAF s'est prononcée en faveur d'une cession du bien au profit de la CCPLx.

Le bien, d'une superficie de 1092 m², a été estimé par les services des domaines à 390 000.00 €.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 18/01/2023 Reçu en préfecture le 18/01/2023 Publié le ID : 070-247000755-20221212-D2022_117-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2022		
Objet	Acquisition du centre Taiclet	Délibération n°2022 Page 2 sur 2	117

La CCPLx a formulé une offre à hauteur de 48 000.00 € qui est soumise à l'approbation du conseil d'administration de la CAF et de la caisse nationale.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** (1 abstention : André DIRAND), le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** les termes des négociations,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente correspondant et tout document y afférent

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

